

Autorisation d'utilisation d'image

La loi nous impose de demander une autorisation chaque fois que nous voulons photographier ou filmer les élèves dans le cadre des activités d'enseignement. Si vous préférez ne pas remplir cet imprimé, aucune prise de vue de votre enfant ne sera effectuée.

Je soussigné(e) _____

demeurant à _____

parent ou tuteur légal de l'enfant _____

scolarisé(e) en classe de _____ commune _____

établissement _____

déclare autoriser l'établissement scolaire (professeur ou intervenant externe) à :

1. photographier ou filmer mon enfant dans le cadre de l'activité d'enseignement :

qui aura lieu le _____ à _____

2. reproduire et diffuser ces images sur le(s) support(s) suivant(s) : papier, CD-ROM ou DVD, site internet de l'établissement, etc. (à préciser par le responsable de l'établissement scolaire) :

3. céder au Ministère de l'Education Nationale les droits concernant l'utilisation de ces images dans un but non lucratif. En d'autres termes, l'établissement scolaire s'engage à ne pas faire commerce des images créées ; ces images ne pourront donner lieu à aucune rémunération des élèves ou des personnels.

Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne. Dans le cas d'un site internet, le responsable de l'établissement atteste qu'il a bien effectué une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ; d'autre part vous pourrez faire valoir votre droit d'accès et votre droit de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978).

Fait à _____ le _____

signature précédée de la mention « lu et approuvé »